

Documentation Part-time

Version 2018-08-15

42 staff staff@42.fr

Résumé: Ce document contient les informations relatives à votre possibilité en cours de cursus de participer à une activité professionnelle à temps partiel.

Table des matières

Ι	Préambule	2
II	Overview	3
III	Questions de légalité	5
IV	La pédago	6
\mathbf{v}	Les R.E.	8

Chapitre I

Préambule

"The deadliest weapon in the world is a Marine and his rifle. It is your killer instinct which must be harnessed if you expect to survive in combat. Your rifle is only a tool. It is a hard heart that kills. If your killer instincts are not clean and strong you will hesitate at the moment of truth. You will not kill. You will become dead marines and then you will be in a world of shit because marines are not allowed to die without permission. Do you maggots understand?

Sergeant Hartman (Full Metal Jacket)

Chapitre II

Overview

Une bonne insertion professionnelle reste un des objectifs fondamentaux de l'école. Le cursus est conçu pour vous mettre en situation ressemblant à ce qui se passe en entreprise, mais rien ne viendra égaler l'expérience en entreprise elle-même. C'est pourquoi nous souhaitons valoriser jusqu'à un certain point la démarche des étudiants qui s'engagent dans une activité professionnelle à temps partiel en parallèle de leur cursus, via un projet dédié.

Ce projet de valorisation d'un temps partiel doit répondre aux impératifs suivants :

- Il concerne une activité à temps partiel de 4j/semaine maximum. Les temps plein ne sont pas éligibles.
- Vous pouvez avoir plusieurs occurrences de ce projet (par exemple, une première sur un emploi 2j/semaine pendant 3 mois, puis une seconde à 3j/semaine pendant 6 mois) : le total de temps travaillé que vous pouvez ainsi cumuler peut aller jusqu'à 130 jours. Au delà, cela ne vous rapportera plus d'XP sur le cursus.
- Dans le cas d'une convention de stage, la limite légale de 6 mois de stage par an doit être respectée. Dans le doute, demandez à l'équipe relations entreprises.
- Il sera apprécié que cette période englobe les 3 mois d'été afin de faire place aux piscines de sélection.

Un rappel important ici, concernant l'appellation "stage" :

Ce mot est couramment utilisé dans 2 cas de figures, qu'il convient de rappeler. Vis-à-vis de l'Etat (du droit, de la loi, ou quelque chose comme ça), un stage est une période d'insertion professionnelle qui est très strictement encadrée, et régie par une convention de stage. Cependant, il se trouve que "stage" est plus souvent utilisé dans sa signification la plus large, englobant toute période professionnelle inclue dans un cursus de formation, et ce quel que soit le statut légal. L'emploi du mot "stage" dans ce document sera celui de sa forme la plus large, et n'impliquera donc pas forcément l'établissement d'une convention de stage : il peut s'agir d'un CDD, CDI, etc...

Il y a deux évaluations pour chacune de ces périodes à temps partiel qui seront envoyées à votre référent.

- La première, évaluation de mi-parcours, sera envoyée à la moitié de votre période de travail.
- La seconde, évaluation de fin de parcours, sera envoyée a la fin de votre contrat. Si vous avez signé un CDI, cette évaluation sera envoyée à la date que vous avez indiqué sur l'intranet comme étant la fin de votre contrat. Il est donc important que vous indiquiez une date de fin de contrat vous permettant d'être évalué pendant votre cursus.

Cette dernière évaluation vous permettra de vous inscrire au sous-projet peer-video qui sera détaillé plus bas.

Chapitre III

Questions de légalité

Pour des raisons de légalité, vous ne pouvez pas commencer à travailler si votre contrat n'est pas signé et uploadé sur l'intra. Si vous décidiez de le faire, vous ne seriez couvert par aucune forme de protection sociale et vous seriez considéré comme travaillant illégalement (au noir). Inutile de vous rappeller que cela ne doit en aucun cas arriver. Pour rappel, dans le cas d'une convention de stage, celle-ci doit être signée par vous-même, un représentant de l'entreprise et un représentant de 42, car c'est une convention tripartite. De la même manière, tout avenant (prolongation ou rupture) doit être signé par les trois mêmes parties.

Pour votre part-time en entreprise, nous autorisons les contrats suivants : CDD, CDI, convention de stage. Votre période doit être dans toutes les situations à temps partiel.

Chapitre IV

La pédago

Le part-time permet aux étudiants qui le souhaitent de continuer leur scolarité avec un pied solidement ancré dans la vie professionnelle. Un emploi à temps partiel en parallèle de votre cursus vous permet de vous rendre compte de vos capacités dans un environnement réel, tout en continuant à affiner votre formation par les projets à l'école. C'est aussi l'occasion de continuer à remplir votre CV après votre premier stage.

Le part-time fait partie intégrante du cursus et constitue un projet à part entière, il est néanmoins optionnel. Les conditions d'accès sont communiquées sur la page projet, elles peuvent évoluer selon les observations de la pedago.

Les conditions actuelles sont :

- Avoir réussi le projet "First Internship"
- Etre au minimum level 14.

Notez que le projet stage n'est pas rétro-actif, nous ne validerons aucun type de contrat à postériori (même avec l'accord et l'appui d'une entreprise).

Puisqu'il s'agit d'un élément de votre parcours, ce stage comporte une évaluation. D'une part, le maître de stage ou le référent remplit une évaluation de mi-parcours et une évaluation finale, d'autre part, le peer correcting s'applique sur le rendu de chacun : une vidéo de présentation de la période de stage, uploadée sur un site tel que YouTube, Dailymotion, etc... et dont le lien se trouve dans un fichier "video" sur votre rendu git.

Il s'agit de présenter dans cette vidéo ce qu'il s'est passé durant votre stage, en 4 à 5 minutes. Elle doit contenir une présentation utilisant l'outil de votre choix (Powerpoint, Keynote, Prezi, ...), ainsi qu'une incrustation miniature de votre personne, au moins en buste, voire en pied. Une intro / conclusion où vous seul apparaissez est possible. Cette vidéo doit avoir le côté professionnel qu'aurait une présentation devant le conseil d'administration d'une grande entreprise. Autant pour la qualité de vos slides, de votre tenue, que la qualité du montage et de la réalisation. Le contenu va suivre quelques règles :

• Il y a un nouveau membre au conseil d'administration : vous devrez restituer le contexte global de l'entreprise, le contexte particulier, les enjeux, le contenu et

les résultats du(des) projet(s) que vous avez effectué durant le stage. Le nouveau membre, sans culture de l'entreprise, doit comprendre ce que vous expliquez.

• Cherchant à promouvoir des gens en interne, le conseil est là pour VOUS écouter. C'est votre implication personnelle dans le projet, vos qualités, tant techniques que managériales (si applicable) qui les intéressent. A vous de les convaincre.

Chapitre V

Les R.E.

L'équipe des Relations Entreprises est là pour assurer la connexion entre les étudiants et les entreprises. Elle intervient à plusieurs niveaux.

Tout d'abord, elle agit pour faciliter la recherche de stages par les étudiants. Cela se traduit par une démarche auprès des partenaires de l'école pour promouvoir le dépôt des offres par les entreprises. Egalement, des conférences et ateliers pour aider à la bonne approche des éléments qui constituent cette recherche sont proposés (CV, entretiens, ...). Enfin, des Meetup ou autres évènements sont proposés pour mettre en relation directe les étudiants avec des entreprises en recherche de stagiaires.

Quel que soit le type de contrat utilisé pour votre stage (convention de stage, CDD, CDI...), vous devez fournir des informations relatives à votre stage (coordonnées de l'entreprise, statut légal et sujet de stage) en complétant le formulaire sur l'intranet dans la rubrique companies et en uploadant votre contrat signé. Il est important de bien respecter ces consignes, elles nous permettent un bon suivi des étudiants en stage ou à l'école.

Enfin, l'équipe des Relations Entreprises est là pour servir de lien avec l'école durant le stage. En cas de problème, de doute, de question, mettez les R.E. dans la boucle. Nous pouvons à la fois vous conseiller, mais également vous rappeler à l'ordre si cela s'avère nécessaire. Le respect et la confiance entre vous et votre entreprise doivent fonctionner dans les deux sens. Par exemple : l'entreprise doit assurer des conditions de travail correctes. De votre côté, tenue, comportement, ponctualité, doivent tout autant être conformes aux attentes. Egalement, tout contrat signé est un engagement légal de votre part. Vous ne pouvez pas arrêter un stage parce que cela ne vous plait pas, mais seulement lorsque les termes du contrat ne sont pas respectés. La liste est longue, mais vous voyez l'état d'esprit : soyez pro.

L'integralité de ces éléments seront pris en compte pour la validation de votre stage.